

Processus en quatre étapes du projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique

Travail préalable :

Remplissez un formulaire de déclaration d'intérêt et envoyez-le à l'adresse **AIPP-PPIA @gnb.ca**



ÉTAPE 1 Désignation de l'employeur

L'employeur qui souhaite répondre aux besoins du marché du travail grâce au projet pilote en Atlantique :

1. Établit une relation avec un fournisseur de services (FS) participant
2. Présente une demande à la province afin d'être désigné



ÉTAPE 2 Recrutement de l'employé

L'employeur trouve un ou des employés qualifiés au Canada ou à l'étranger



- L'employeur lui offre un emploi et le met en lien avec un FS désigné
- Le candidat obtient une évaluation des besoins et un plan d'établissement pour lui-même et sa famille



ÉTAPE 3 Approbation provinciale

L'employeur transmet une demande d'approbation à la province

- La province examine l'offre d'emploi et le plan d'établissement
- La province envoie la lettre d'approbation au candidat



ÉTAPE 4 Demande d'immigration

Le candidat recueille les documents nécessaires et présente une demande de résidence permanente à IRCC

- Le candidat présente une demande papier



Option de permis de travail temporaire

- Demande RP déposée en max 90 jours